

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2017-11-13 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue à la salle du conseil sise au 297, 1^{re} avenue, Ville de Portneuf le 13^e jour du mois de novembre deux mille dix-sept à dix-neuf heures trente minutes, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Mario Alain à laquelle sont présents:

Monsieur le maire :	Mario Alain
Madame la conseillère :	Chantale Hamelin
Monsieur le conseiller :	Marc Rivard
Monsieur le conseiller :	Gérard Gilbert (absent)
Madame la conseillère :	Joëlle Genois
Monsieur le conseiller :	Gilles Bédard
Monsieur le conseiller :	Bruno Cormier

Monsieur Mathieu Gingras, directeur général et madame France Marcotte, greffière sont également présents.

Rés.2017-11-214

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Adoption du procès-verbal du 2 octobre 2017
5. Dépôt du bordereau de correspondance
6. Adoption des comptes à payer
7. Adoption du second projet de règlement 203 – modification à différents articles au règlement de zonage #116
8. Adoption du règlement 202 – créant une zone C-4
9. Assemblée de consultation, règlement 204, plan d'urbanisme – création zone C-4
10. Adoption du règlement 204, plan d'urbanisme – création zone C-4
11. Dérogation mineure, 401 – 405, 1^{re} Avenue

12. Dérogation mineure, 238, rue des Boisés
13. Réclamation taxes municipales
14. Autorisation de paiement #2, réfection Hôtel de ville
15. Autorisation de paiement #1, réfection rue St-Charles et chemin Neuf
16. Autorisation de paiement #1, réfection rue de la Grève
17. Autorisation de paiement #1, réfection rang de la Chapelle
18. Honoraires professionnels, Groupe EnvironneX inc.
19. Mandat étude géotechnique et caractérisation environnementale, implantation réservoir d'eau potable
20. Achat de terrain, voie de contournement
21. Projet Optique Portneuf
22. Clôture, parc des générations
23. Adoption des prévisions budgétaires de la R.R.G.M.R.P.
24. Nomination d'un maire suppléant
25. Nomination de représentants MRC de Portneuf
26. Nomination de représentant à la R.R.G.M.R.P.
27. Mandat à Me Raynald Leclerc, rue Richard
28. Mandat firme SMI
29. Période de questions
30. Levée de l'assemblée

Période de questions

Diverses questions sont posées au Conseil.

Début : 19h44 Fin : 19h46

Rés.2017-11-215

Adoption du procès-verbal du 2 octobre 2017

Une copie des procès-verbaux a été remise à tous les membres du conseil au plus tard la veille de la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le procès-verbal du conseil de Ville du 2 octobre 2017 soit accepté tel que présenté.

Dépôt du bordereau de correspondance

Le bordereau de correspondance fut déposé au conseil de Ville le 13 novembre 2017. (du 3 octobre au 13 novembre 2017)

Rés.2017-11-216

Adoption des comptes à payer.

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil de la Ville de Portneuf autorise le paiement des comptes à payer au montant de 494 277.07 \$.

Liste des comptes à payer	197 364.57 \$
Liste des chèques émis	29 331.37 \$
Liste des chèques manuels	128 748.26 \$
Liste des paiements en ligne	49 420.06 \$
Dépôt salaires	89 412.81 \$

Je, Danielle M. Bédard, trésorière, certifie qu'il y a les crédits nécessaires pour effectuer le paiement de ces comptes.

Danielle M. Bédard, trésorière

Rés.2017-11-217

Adoption du second projet de règlement 203 – modification à différents articles au règlement de zonage #116

Attendu qu'une copie du second projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté à l'unanimité;

QUE le second projet de règlement 203 « Modifiant le règlement de zonage numéro 116 afin d'ajouter un alinéa à la sous-section 10.2.2, d'ajouter un paragraphe à l'article 11.1.4.2, modifier le paragraphe 2 de la sous-section 7.2.2, modifier le tableau du paragraphe 4 de la sous-section 7.2.4 » soit adopté.

Cette présente abroge la résolution 2017-10-199.

Rés.2017-11-218

Adoption du règlement 202 – créant une zone C-4

Attendu qu'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Cormier et adopté à l'unanimité;

QUE le règlement 202 « Modifiant le règlement de zonage numéro 116 afin de créer une zone commerciale (C-4) à l'intérieur des zones mixtes (résidentielle et commerciale) (M-4 et M-5) et permettre l'usage autres commerces de détail et services dans la zone M-4 » soit adopté.

Assemblée de consultation, règlement 204, plan d'urbanisme – création zone C-4

Monsieur le maire explique le projet de règlement 204 « Modifiant le plan d'urbanisme numéro 115 afin de créer une aire d'affectation commerciale à même une partie de l'affectation mixte dans le périmètre d'urbanisation du secteur sud. Considérant qu'un tel règlement a pour objet d'attribuer une affectation commerciale à une bande de terrain localisée au sud de la route 138, entre les rues Provencher et Lemay, étant actuellement affectée à des fins mixtes (résidentielles et commerciales). Il vise plus particulièrement à préconiser uniquement les activités commerciales sur cet espace en raison de la proximité de l'emprise ferroviaire.

Rés.2017-11-219 Adoption du règlement 204, plan d'urbanisme – création zone C-4

Attendu qu'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

QUE le règlement 204 « Modifiant le plan d'urbanisme numéro 115 afin de créer une aire d'affectation commerciale à même une partie de l'affectation mixte dans le périmètre d'urbanisation du secteur sud » soit adopté.

Rés.2017-11-220 Dérogation mineure, 401 – 405 1^{re} Avenue

Attendu qu'un avis a été publié dans le journal municipal « Une voie de choix » édition du 20 octobre 2017;

Attendu que la demande consiste à permettre de déroger à l'article 4.2.3 concernant la largeur d'un terrain lorsque celui-ci est adjacent à un cours d'eau; soit pour une diminution de la largeur à 21.23 mètres au lieu de 30 mètres. Cet emplacement était déjà dérogatoire avec une largeur de 27.07 mètres. Cette opération cadastrale aura pour effet de rendre conforme le lot voisin;

Attendu la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé sur le lot 2 980 519 sis au 401 – 405 1^{re} Avenue, portant le matricule 9872-19-1675.

Rés.2017-11-221 Dérogation mineure, 238, rue des Boisés

Attendu qu'un avis a été publié dans le journal municipal « Une voie de choix » édition du 20 octobre 2017;

Attendu que la demande consiste à permettre l'installation d'une piscine en marge avant d'un terrain d'angle à une distance de 2.2 mètres de la ligne de rue;

Attendu la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, 50 % à 5 mètres et 50 % à 7 mètres;

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé sur le lot 2 981 310 sis au 238, rue des Boisés, portant le matricule 9775-77-8486 à la condition que la piscine soit installée à 5 mètres de la ligne de rue.

Rés.2017-11-222 Réclamation taxes municipales

Considérant qu'en vertu de l'article 509 de la *Loi sur les cités et villes*, le paiement des taxes municipales peut être réclamé par une action intentée, au nom de la Ville, devant la Cour municipale ayant juridiction sur le territoire;

Considérant que la Ville désire régulariser les dossiers dont les taxes sont toujours en suspens;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil autorise la trésorière à transmettre les dossiers suivants à l'égard desquels des taxes sont toujours dues depuis l'exercice financier 2015 aux procureurs de la Ville, soit ceux de la firme Tremblay Bois Mignault Lemay s.e.n.c.r.l., pour que ces derniers entreprennent des procédures en réclamation de taxes impayées à la Cour municipale de Donnacona et qu'ils accomplissent tout geste utile aux fins de la perception des taxes impayées :

- Matricule F 9873 98 3765
- Matricule F 9975 25 0718
- Matricule F 9975 34 7685
- Matricule F 9773 41 1218
- Matricule F 9873 92 4852

Rés.2017-11-223 Autorisation de paiement #2, réfection Hôtel de ville

Monsieur le maire Mario Alain quitte son siège et monsieur Bruno Cormier, maire suppléant préside la séance.

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise le paiement #2 à Alain M & M Ltée pour les travaux de réfection de l'Hôtel de ville, tel que recommandé par STGM architectes, au montant de 86 979.24 \$ taxes incluses.

QUE cette dépense soit affectée au règlement d'emprunt 190.

Monsieur le maire Mario Alain reprend son siège.

Rés.2017-11-224 Autorisation de paiement#1, réfection rue St-Charles et chemin Neuf

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Cormier et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise le paiement #1 à Pax Excavations inc. pour les travaux de réfection d'aqueduc à la rue Saint-Charles et du chemin Neuf, tel que recommandé par Tetra Tech, au montant de 167 681.93 \$ taxes incluses.

QUE cette dépense soit affectée au règlement d'emprunt 199.

Rés.2017-11-225 Autorisation de paiement#1, réfection rue de la Grève

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise le paiement #1 à Construction & Pavage Portneuf inc. pour les travaux de réfection de la rue de la Grève, tel que recommandé par Tetra Tech, au montant de 224 533.91 \$ taxes incluses.

QUE cette dépense soit affectée au règlement d'emprunt 199.

Rés.2017-11-226 Autorisation de paiement #1, réfection rang de la Chapelle

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise le paiement #1 à P.E. Pageau pour les travaux de réfection du rang de la Chapelle, tel que recommandé par Assaini Conseil, au montant de 324 907.46 \$ taxes incluses.

QUE cette dépense soit affectée au règlement d'emprunt 200.

Rés.2017-11-227 Honoraires professionnels, Groupe EnvironneX inc.

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 5 646.42 \$ taxes incluses en honoraires professionnels pour des services de laboratoires et d'analyse d'eau par le Groupe EnvironneX inc.

QUE cette dépense soit affectée au poste de TECQ.

Rés.2017-11-228 Mandat étude géotechnique et caractérisation environnementale, implantation réservoir d'eau

Considérant que les demandes de soumissions ont été adressées, sur invitation, à trois firmes pour la réalisation d'une étude géotechnique et une caractérisation environnementale des sols pour le projet d'implantation d'un réservoir d'eau potable dans le secteur sud;

Considérant que trois soumissions ont été reçues (taxes en sus) :

Laboratoires d'Expertises de Québec	11 600.00 \$
Englobe	16 550.00 \$
GHD	20 995.00 \$

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Cormier et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf octroie le mandat pour la réalisation d'une étude géotechnique et une caractérisation environnementale des sols pour le projet d'implantation d'un réservoir d'eau potable dans le secteur sud, au montant de 11 600 \$ taxes en sus, à Laboratoires d'Expertises de Québec, conformément au devis et à sa soumission.

QUE cette dépense soit affectée au règlement d'emprunt 198.

Rés.2017-11-229 Achat de terrain, voie de contournement

Considérant que le tracé découlant du projet de voie de contournement nécessite l'acquisition par la Ville des lots 4 772 634 et 5 958 537 appartenant à la compagnie d'exploitation EXFOR JMR inc.

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf achète les lots 4 772 634 et 5 958 537 appartenant à EXFOR JMR inc., situés au nord du Rang du Coteau-des-Roches, d'une superficie respective de 70 et de 51 mètres carrés pour un montant de 1 000\$ à titre d'indemnité totale.

QUE monsieur le maire et madame la greffière soient, et ils sont par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf tout document relatif à cet achat.

Rés.2017-11-230 Projet Optique Portneuf

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 7 200 \$ taxes en sus pour l'achat de trois (3) présentoirs comprenant les ancrages et l'installation.

Rés.2017-11-231 Clôture, parc des Générations

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Cormier et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 19 740 \$ taxes en sus, pour la fourniture et la pose d'une nouvelle clôture de tennis avec enrobé de plastique au parc des Générations par Clôture Alpha.

Rés.2017-11-232 Adoption des prévisions budgétaires de la R.R.G.M.R.P.

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf adopte les prévisions budgétaires 2018 de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf et accepte de verser la quote-part estimée à 277 341.45 \$.

Rés.2017-11-233 Nomination d'un maire suppléant

Il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à l'unanimité;

QUE monsieur le conseiller Bruno Cormier soit nommé maire suppléant de la Ville de Portneuf et ce pour la durée du mandat soit du 13 novembre 2017 au 15 novembre 2021.

Rés.2017-11-234 Nomination de représentants MRC de Portneuf

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté à l'unanimité;

QUE mesdames les conseillères Chantale Hamelin, Joëlle Genois et messieurs les conseillers Marc Rivard, Gérard Gilbert, Gilles Bédard, Bruno Cormier soient nommés représentants substitués pour la Ville de Portneuf auprès de la Municipalité régionale du comté de Portneuf.

Rés.2017-11-235 Nomination de représentant à la R.R.G.M.R.P.

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Cormier et adopté à majorité;

QUE madame la conseillère Joëlle Genois soit nommée représentante pour la Ville de Portneuf auprès de la Régie Régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf.

Le vote est demandé sur la proposition principale, la proposition est adoptée avec quatre voix favorables et une voix défavorable. Madame la conseillère Chantale Hamelin enregistre sa dissidence.

Rés.2017-11-236 Mandat Me Raynald Leclerc, rue Richard

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf mandate Me Raynald Leclerc pour régulariser la situation de neuf (9) lots situés sur la rue Richard, suite à la rénovation cadastrale, au coût de 350 \$/par lot plus les frais d'enregistrement et les taxes applicables.

QUE les parties de terrain régularisées seront cédées aux propriétaires concernés pour la somme de 1.00 \$

QUE monsieur le maire et madame la greffière soient, et ils sont par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf tout document relatif à ce dossier.

Rés.2017-11-237

Mandat à la firme SMI Performance

Il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 21 600 \$ taxes en sus à SMI Performance pour la mise en place d'une saine gestion de la performance organisationnelle au sein de l'organisation municipale.

QUE cette dépense soit affectée au budget 2018.

Période de questions

Diverses questions sont posées au Conseil.

Début : 20h14 Fin : 20h20

Levée de l'assemblée

Madame la conseillère Chantale Hamelin demande la levée de l'assemblée à 21h21.

Maire

Greffière